

Initiatives ministérielles

Donc, monsieur le Président, l'horaire tel que proposé rend certainement plus attrayant le travail de député pour des personnes qui vivent dans des petites communautés, rend plus flexible leur travail, rend plus facile l'organisation de leurs horaires de travail et par le fait même, pourrait intéresser des citoyens et des citoyennes de ces petites localités de postuler, de se présenter aux élections et de pleinement participer au processus démocratique, au processus électoral de notre pays.

Présentement, les travaux de la Chambre, tels qu'organisés, rendent extrêmement difficile et rendent moins attrayant pour des personnes qui vivent dans des régions éloignées, pour des personnes qui vivent dans des communautés isolées de se présenter aux élections et de postuler le poste de député du comté fédéral.

• (1550)

Monsieur le Président, j'écoutais hier le député de Kingston et les Îles qui, dans un discours que j'ai trouvé extrêmement et même à outrance partisan, au cours duquel il mentionnait que pendant que les députés du Parti progressiste-conservateur étaient dans l'opposition, ils pouvaient librement venir à Ottawa, retourner dans leurs comtés, sans tenir compte des travaux de la Chambre. J'ai trouvé que cette remarque-là, venant d'un parlementaire d'expérience comme le député de Kingston et les Îles, était extrêmement déplacée et ne reflétait pas la réalité.

Je pense que si on retourne quelques années en arrière, nous allons constater que les députés conservateurs qui siégeaient dans cette Chambre dans l'opposition ont été un groupe de parlementaires fidèles qui ont suivi le processus démocratique, qui ont suivi le processus parlementaire, le processus législatif de façon très assidue, et je suis porté à croire, monsieur le Président, à voir les banquettes de l'opposition aujourd'hui, que ce que le député de Kingston et les Îles disait hier, c'est peut-être ce qui est pratiqué par le Parti libéral présentement dans l'opposition. Parce que, monsieur le Président, il faut bien se rendre compte que c'est probablement ce que ces députés-là pratiquent dans le moment. Partir d'Ottawa et rentrer dans leurs comtés à leur bon vouloir et revenir à Ottawa lorsque cette cédule-là fait leur affaire. Même si des motions d'amendement sont présentées à des projets de loi, même si ces motions d'amendement-là provoquent des votes par les députés de la Chambre des communes, on se rend compte, qu'après qu'ils ont participé au débat, ils quittent tout simplement sans venir participer au vote, sans venir voter lorsque l'heure du vote arrive.

Alors, monsieur le Président, j'ai trouvé pour le moins déplacé et j'ai trouvé pour le moins surprenant les propos de mon collègue de Kingston et les Îles.

Alors ces quelques mots, monsieur le Président, étaient pour vous dire, étaient pour dire à la Chambre,

étaient pour dire aux citoyens canadiens que les prétentions des partis d'opposition qui prétendent que ce sont strictement pour des fins électorales que le Parti progressiste-conservateur, que le gouvernement propose ces changements-là aux travaux de la Chambre, c'est tout à fait erroné, c'est tout à fait faux. C'est que les changements proposés feront en sorte de rendre les travaux de la Chambre plus modernes, de les adapter aux conditions d'aujourd'hui. Je peux comprendre certains députés du Parti libéral qui siègent dans l'opposition présentement d'être réfractaires aux changements que nous proposons. Je comprends. Je peux comprendre, ça fait tellement d'années qu'ils sont ici, que c'est difficile pour eux d'accepter des changements qui vont s'adapter aux conditions d'aujourd'hui, qui vont rendre nos travaux parlementaires, qui vont rendre les débats plus modernes, plus efficaces, ce qui va permettre aux députés d'avoir du temps à passer dans leurs comtés avec leurs électeurs.

On nous reproche de ne pas consulter nos électeurs et on reproche au gouvernement de soumettre à cette Chambre des lois, sans avoir consulté l'électorat. Eh bien moi je pense, monsieur le Président, que les amendements qui sont proposés, les changements qui sont proposés vont justement permettre aux députés de retourner de façon régulière auprès de leurs électeurs, les informer des politiques du gouvernement, et aussi obtenir de leurs électeurs les commentaires sur les politiques, sur les projets de loi et sur les lois qui sont en préparation.

Cela dit, monsieur le Président je me permets de terminer en vous disant que je vais voter contre les amendements qui sont proposés par les partis d'opposition et que je supporte entièrement la proposition du gouvernement aux changements proposés aux travaux de la Chambre et aux travaux des comités.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais il n'y a pas de période réservée aux questions et aux observations. Reprise du débat. La députée de Hamilton-Est.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Merci, monsieur le Président.

Au moment où les Canadiens s'attendent à ce que les parlementaires jouent vraiment un rôle de premier plan, il est regrettable, à mon avis, qu'on ait à débattre à la Chambre d'une motion visant à réduire de 25 p. 100 les travaux essentiels du Parlement.

Le premier ministre et le leader du gouvernement à la Chambre prétendent qu'ils veulent ainsi rendre les parlementaires plus responsables devant le peuple. Mais nous aussi, monsieur le Président, nous voulons que le Parlement soit plus responsable envers les Canadiens, que le gouvernement du Canada soit plus responsable envers les Canadiens. Voilà pourquoi nous avons sommé le premier ministre de se montrer responsable aujourd'hui,